

## **ZAC Gare de Rungis:**

Compte rendu de l'atelier "espaces publics" du 26 septembre 2005

• Les concepteurs (architecte et paysagiste) font la liste des espaces publics qui seront traités dans cette réunion :

- la placette sur la rue Brillat-Savarin
- le square (les concepteurs ne l'appellent plus jardin !)
- la traversée à niveau des voies ferrées de la Petite Ceinture
- la dalle au dessus des voies ferrées au sud-est du terrain.

La placette devrait être reliée par un traitement de voirie à l'autre placette au débouché de la rue Kuss. La représentante de l'école Kuss rappelle les problèmes de circulation sur la rue Brillat-Savarin et le dramatique accident dont a été victime une élève. **Nous estimons que le plan de circulation du quartier vert est d'autant plus indispensable, que la circulation va augmenter suite aux aménagements.**

Le jardin, qui forme une plate-forme à mi-hauteur entre le niveau haut de la rue des Longues-raies et le niveau bas de la rue Brillat-Savarin, sera cerné de murs de soutènements et de grilles. Des rampes, toutes ayant une pente inférieures à 5% assureront l'accès au jardin.

Les services des Parcs et Jardins vont élaborer un programme soumis à concertation. On ne sait pas encore si la conception du jardin sera confiée aux services internes des Parcs et Jardins ou si un concours de paysagiste sera organisé.

Selon la SEMAPA, les jardins sur dalle, situés au sud-est du terrain, et qui devaient accueillir les jardins partagés, posent des problèmes techniques : à qui appartiennent ces jardins ?, qui en assure l'entretien ?, comment gérer l'apport de terre, l'arrosage ? On envisage un espace public non végétalisé sans pour autant renoncer aux jardins partagés puisque de toute façon ils sont inscrits au programme.

**Nous faisons remarquer que la liaison piétonne qui passe par le terrain et qui doit rejoindre le parc Montsouris d'une part, et le jardin Moulin-de-la-Pointe d'autre part, en passant par le jardin de Rungis, n'est une nouvelle fois pas évoquée, et surtout non traitée dans la partie ouest du terrain. Pourtant dès 2002, cette liaison est évoquée, et ensuite reprise dans l'étude RIBOULET / CREPU.**

**Malgré nos relances, aucune réponse satisfaisante ne nous est apportée sur cette liaison. Si elle n'est pas étudiée, au moins dans les limites du terrain sur la partie Ouest, elle sera définitivement hypothéquée.**

**Bonne nouvelle : la piste cyclable à contresens que nous avons demandée sera une bande cyclable peinte sur chaussée, sans séparateur physique (muret).**

• Divers autres points sont évoqués :

- l'enquête PLU : la SEMAPA a remis au commissaire enquêteur le dossier modificatif
- Le planning: validation en cours par les services de la Ville (espaces verts, voirie etc...). Les fiches de lots qui déterminent le cahier des charges seront réalisées par l'architecte coordonnateur Bruno FORTIER pour fin décembre.
- développement durable: suite au vœu demandant qu'une démarche développement durable exemplaire soit appliquée à la ZAC, déposé et adopté fin mai 2005 au Conseil de Paris, l'ARENE va cofinancer une mission assistance à maîtrise d'ouvrage qui sera assurée par le bureau d'études TRANSFAIRE (sur des cibles spécifiques).
- EDF, via le programme SILENE sur les énergies renouvelables fera une évaluation sur la ZAC

*CR rédigé par Florence LAMBLIN le 4/10/2005*